

N° de division : 08 - Joliette
N° de cour : 705-11-013545-240
N° de dossier : 41-3101313

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9447-3949 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9447-3949 Québec inc. (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en aout 2021. Elle œuvrait dans le domaine de gestion immobilière.
2. Le 8^e jour de juillet 2024, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la baisse de revenu et au problème de liquidité.

SECTION B Actifs

4. La Débitrice ne possède aucun actif lors de la cession.

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
7. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D Procédures judiciaires

9. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

SECTION E Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	Ø	Ø
Créanciers non garantis	652 915	Ø

SECTION F Réclamations garanties – Sans objet

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

11. Considérant que la Débitrice ne possède pas d'actifs, nous n'anticipons pas de distribution de dividende aux créanciers.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

12. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I Autres sujets

13. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 13 juillet 2024.

14. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession.

15. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 31^e jour de juillet 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9447-3949 QUÉBEC INC.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif